



# Que faire en cas de risque de grand froid ?

## AVANT

- Inscrivez-vous en Mairie au registre communal afin que l'on puisse vous venir en aide en cas de vague de froid (personnes âgées, isolées, handicapées).
- Suivez les informations : radios (poste à piles) et autres médias.
- Consultez la carte de vigilance de Météo France ([www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)).
- Suivez les consignes de sécurité diffusées par les autorités.
- Faites une réserve d'eau potable. Prévoyez des vivres et du matériel de secours en cas de confinement demandé par les autorités.
- En cas de problème de santé, demandez conseil à votre médecin ou pharmacien. En cas d'utilisation d'un dispositif d'assistance médicale alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.
- Vérifiez et protégez vos canalisations d'eau, robinets et compteur d'eau contre le gel en utilisant des matériaux isolants, qu'ils soient situés dans des locaux non chauffés ou en extérieur.
- Téléchargez l'application "Groupama, toujours là" et découvrez sa fonctionnalité "Groupama, ma prévention météo".
- Complétez votre n° de téléphone mobile sur votre espace client Groupama pour être informé par SMS de toute situation à risque sur votre commune.

## PENDANT

- Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation en écoutant les informations diffusées dans les médias (TV, réseau Radio France).
- Suivez les consignes de sécurité diffusées par les autorités.
- Restez chez vous dans les pièces les plus chaudes, fermez les portes des pièces inutilisées. Reportez tout déplacement non indispensable.
- N'utilisez pas pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage (cuisinière, brasero, chauffage d'appoint à combustion en continu... qui ne doivent fonctionner que par intermittence) à cause des risques d'incendie et d'intoxication au monoxyde de carbone.
- N'obstruez pas les bouches d'aération et ne surchauffez pas votre logement.
- Buvez des boissons chaudes, alimentez-vous convenablement. Evitez de boire de l'alcool.
- Donnez et prenez des nouvelles de vos proches et voisins. N'hésitez pas à aider ou à vous faire aider.
- Contactez votre médecin (engelures superficielles) ou le 15 en cas d'urgence (gelures graves, hypothermie...).

### En cas d'obligation de déplacement

- Evitez de sortir aux heures les plus froides (le soir, la nuit, en début de matinée) ainsi que les expositions prolongées au froid et au vent.
- Signalez votre départ et votre destination à un de vos proches.
- Habillez-vous chaudement avec plusieurs couches de vêtements dont une imperméable au vent. Couvrez les extrémités. Ne gardez pas de vêtements humides. Equipez-vous de chaussures montantes.
- Informez-vous sur l'état du réseau routier. Respectez les déviations et les consignes de circulation.
- Munissez-vous d'équipements spéciaux. Remplissez au maximum votre réservoir de carburant pour diminuer le risque de gel.
- Vérifiez votre niveau de liquide nettoyant antigel et votre batterie. Ne bloquez pas votre frein à main en cas de températures négatives.
- Prévoyez des vivres (nourriture, eau et boissons chaudes dans un thermos), du matériel de secours, des couvertures, des habits chauds, vos médicaments et votre téléphone portable chargé en cas d'attente sur la route à bord de votre véhicule.

### En cas de départ prolongé de votre domicile

- Maintenez le chauffage en mode « hors gel » au lieu de le couper.
- Coupez le compteur d'eau en fermant le robinet. Fermez les arrivées d'eau intérieures et extérieures de votre logement.
- Vidangez les canalisations de distribution d'eau et le circuit de chauffage. Protégez ce dernier avec un antigel.

### En cas de gel de canalisations

- N'employez pas de flamme ou de décapeur thermique pour tenter de dégeler les canalisations.

## APRES

- Suivez les consignes de sécurité diffusées par les autorités
- Suivez les informations : radios (poste à piles) et autres médias pour connaître l'évolution de la situation.
- Ne touchez pas aux fils électriques et téléphoniques tombés au sol sous le poids du gel.
- Selon l'importance de l'évènement, proposez votre aide en Mairie.
- Faites l'inventaire des dégâts ; photographiez les dommages.
- Déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur.

En cas de danger, prévenir les secours :  
composer le 18 ou 112